

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... Réclames: 50 c

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'Agence Havaas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A ARMENTIÈRES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havaas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, 10 LE NOVEMBRE

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux) 9 NOV. 10 NOV.

Table with 3 columns: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Amortissable nouveau, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0. Values for 9 Nov and 10 Nov.

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, GANNISSE et C^o

Cours de clôture. A terme 9 NOV. 10 NOV.

Table with 3 columns: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable nouv., Banque de France, Banque d'Escompte, Hypothécaire de Paris, Foncier Algérien, Foncier de France, Mobilier, Générale, Union, Suez, Unifiée, Italien, Russe 1877, Landebank, Banque ottomane, Chemins espagnols, Chemins autrichiens, Lombards, Nord d'Espagne, Saragosse, Panama. Values for 9 Nov and 10 Nov.

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4, rue Nain.

Cours de clôture Comptant 9 NOV. 10 NOV.

Table with 3 columns: Florin 0/0, Italien 5 0/0, Hongrois 6 0/0, 5 0/0 Russe 77, Turc, Égypte 6 0/0, Suez, Foncier, Banque de France, Mobilier Espagnol, Panama, Omnibus, G^o Parisien, C^o G^o Transatlantique, C^o Fon. de France et d'Alg., Crédit Général Français, Orléans, Lyon, Océan, Nord, Midi, Est. Values for 9 Nov and 10 Nov.

DEPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteux-Grymouces:

Ventes 2 500 b. Marché tendu.

Liverpool, 10 novembre. Ventes 15,000 b. Marché ferme.

New-York, 10 novembre. Recettes 74,000 b.

New-Orléans low middling 81 1/2 Savannah 81 1/2.

Bulletin du jour

« La France, résolue à observer le traité du Bardo, passe à l'ordre du jour. » Tel est l'ordre du jour voté par 279 voix contre 71, qui a été adopté hier par la Chambre, sur la proposition de M. Gambetta, et qui met fin aux débats sur les affaires de Tunisie.

M. Gambetta avait à faire une nouvelle démonstration de sa force; il l'a faite hier en ramenant à une solution pratique une Chambre affolée qui ne savait plus où elle allait ni ce qu'elle voulait, et en posant la question sur un terrain tout à fait nouveau.

Un vote de blâme n'atteignait pas seulement le ministère; comme le fait remarquer le Figaro il pouvait compromettre les intérêts et l'honneur français. Peut-être eût-il mieux valu ne pas aller en Tunisie; la chose, à coup sûr, n'était point indispensable, mais puisqu'on y est, il faut avoir le courage de son opinion et aller jusqu'au bout.

Le ministère défunt n'est pas coupable d'avoir commencé l'expédition; il l'est de l'avoir mal dirigée, de n'avoir pas su se servir des ressources de la France; il l'est surtout d'avoir manqué de franchise.

Il a protégé les intérêts français en Tunisie. Eh, parbleu! quels intérêts pouvait-il donc protéger? Il faut ou renoncer à avoir des colonies ou les acquérir à l'aide de la plus insigne mauvaise foi, comme l'a fait l'Angleterre, après l'Espagne et la Hollande!

C'est par le fer et par le feu, par la trahison, par le mensonge, par l'assassinat, que les Espagnols conquièrent l'Amérique et que l'Angleterre s'est emparée petit à petit de la péninsule hindoustane. Avec la conquête sentimentale et humanitaire, avec le respect des droits des indigènes, on n'arrive à rien.

L'ordre du jour veut donc dire, en somme, que M. Gambetta sera ministre, que la France restera maîtresse de la Tunisie, et que les débris du cabinet Ferry, dédaigneusement sauvé par le chef de la majorité, ne sont pas même bons pour boucher les trous du cabinet de demain.

La bande Ferry a vécu. Il n'est pas désagréable de constater que les ministres qui se sont plu à violer la liberté de conscience et à torturer les lois au gré de leur caprice, sont les premiers qui, depuis 1870, aient fait la démonstration publique, éclatante de leur ineptie, de leur ignorance et de leur dangereuse incapacité au point de vue diplomatique comme au point de vue militaire.

Les moines dont on a crochété les portes sont vengés.

M. Gambetta n'est pas trop sévère dans le choix de son entourage. Il paraît qu'il voudrait faire preuve de la même largeur d'esprit dans la composition de son ministère. En effet, le Siècle, organe de l'austère M. Brisson, a cru nécessaire de protester par avance en ces termes:

M. Gambetta doit choisir des hommes dont l'honorabilité soit incontestée et dont la vie privée ne puisse pas être un objet de risée ou de mépris pour les partis hostiles. Les hautes fonctions publiques ont, en effet, des exigences qui n'existent pas pour la carrière parlementaire.

Un député n'apporte dans la Chambre que son passé politique. Le ministre comme le diplomate, au contraire, représente le gouvernement, non seulement devant la France, mais encore devant l'étranger. Il a besoin du respect et de la considération de tous; sa maison est de verre, et il ne faut pas que les partis ou l'étranger aient le droit de s'en écarter. C'est d'une maison dont la fortune est d'origine suspecte, et dont les hôtesses ne sont pas honorables. Et quelle sera la situation, quelle sera la situation de ses collègues, si ces hommes politiques, si ces diplomates refusent d'entrer dans une maison dont le maître peut voir son nom mêlé à des scandales financiers, et dont la femme qui en fait les honneurs a un passé qui ne permet pas à d'honnêtes femmes d'entrer chez elle?

Le Siècle toutefois nous apprend que ces idées ne sont pas admises dans le monde opportuniste et qu'on y dit couramment « que l'ère des » bigueries est passée, que le talent et le succès politique effacent » toutes les fautes. » Le journal de M. Brisson se refuse cependant à admettre que le règne de la démocratie doive être celui des « tripartites » et des « aventuriers. » Nous ne voulons pas chercher à deviner à quels amis de M. Gambetta le Siècle fait allusion. N'est-ce pas, d'ailleurs, comme le croit le Français, moins encore un ou plusieurs individus qu'il dénonce, que tout un monde, tout un ensemble de mœurs et d'idées, et la dénonciation ne permet-elle pas d'augurer ce que sera le règne du « nouveau Barras?... »

M. GAMBETTA A SA MAJORITÉ

Ce que nous avions prévu hier est arrivé. M. Clémenceau en s'attaquant au principe même de l'expédition de Tunisie, en soutenant que le gouvernement avait eu tort d'intervenir militairement pour la défense des intérêts industriels et financiers de nos nationaux, a fourni à M. Jules Ferry l'occasion d'une rentrée en scène avantageuse. Lorsqu'on lui demandait compte du désordre qui a présidé à la formation du corps expéditionnaire, de la désorganisation de nos régiments et de nos corps d'armée, du renvoi de la classe de 1876, du dénuement dans lequel ont été laissés ceux de nos soldats que la maladie a contraints d'entrer dans les hôpitaux, le Gouvernement était réduit à balbutier, pour toute explication, quelques excuses incohérentes.

Mais quand on lui reproche d'avoir voulu maintenir en Tunisie la situation privilégiée que nous y occupons, depuis cinquante années, avec l'assentiment général; lorsqu'on lui fait un crime d'avoir pris en main la cause de ceux de nos nationaux qui ont engagé en Tunisie des capitaux considérables, il n'éprouve plus le moindre embarras pour répondre. Car il n'a fait que son devoir en intervenant en faveur de nos nationaux, et on l'aurait justement blâmé s'il avait négligé de le faire, comme le prétendait M. Clémenceau, sous ce prétexte que les affaires engagées par nos nationaux en Tunisie sont de bonnes affaires, destinées à rapporter de gros profits à leurs actionnaires. Cela n'est pas raisonnable. Il vaut mieux, à tous les points de vue, que les Français qui travaillent ou qui spéculent en Tunisie fassent de bonnes

affaires que de mauvaises; et enfin, ils en feraient de mauvaises, qu'ils n'en seraient pour cela ni plus ni moins intéressants, et que le Gouvernement n'en serait pas moins tenu, dans l'une et l'autre hypothèse, de leur prêter son concours en cas de besoin.

L'argumentation de M. Clémenceau avait été d'une grande faiblesse sur ce point particulier, et il avait fait vraiment la partie trop belle à l'orateur du gouvernement chargé de lui répondre. Il n'avait pas été beaucoup mieux inspiré dans ce qu'il avait dit de la responsabilité encourue par le gouvernement envers la Chambre. En ratifiant le traité de Kassar-Said, la Chambre avait implicitement adhéré à tous les actes ultérieurs du gouvernement, en tant que ces actes sont la conséquence du protectorat établi par le traité de Kassar-Said. Attaquer le gouvernement sur ce point, c'était, tout en s'exposant à une réfutation facile, lui fournir aussi le prétexte qu'il cherchait vainement depuis deux jours, d'une diversion aux attaques dirigées contre l'administration de la guerre.

C'est là en effet qu'il fallait porter ses coups sans relâche, parce que c'est là qu'éclate la monstrueuse impertinence du gouvernement et du chef de l'opportuniste, son complice dans l'œuvre de la désorganisation de l'armée. Les organes gambettistes l'ont bien compris. Aussi auraient-ils voulu faire à tout prix le silence sur la question militaire et ont-ils blâmé avec acrimonie les députés de la gauche coupables d'avoir contribué, par leurs révélations, à éclairer le pays sur la situation de l'armée. M. Le Faure, particulièrement, a été l'objet, de la part des feuilles opportunistes, de reproches amers. « M. Le Faure, a dit la République française, s'est appliqué, avec un raffinement assez répugnant, à ruiner la confiance dont notre pays a tant besoin dans la réalité de notre réorganisation militaire. » Voyez-vous cela? Répugnant!

Il n'y a de répugnant que les efforts tentés, dans un bas intérêt de parti, pour cacher la désorganisation effrayante dont le protégé de M. Gambetta, dont le général Farre s'est rendu coupable, à l'égard de l'armée. Voyez-vous ces farouches républicains qui ont flétri à une autre époque le gouvernement impérial, parce qu'il se refusait à faire la lumière sur l'expédition du Mexique, et qui se refusent à leur tour à faire la lumière sur l'expédition de Tunisie!

Depuis deux jours il était visible que le gouvernement échapperait, grâce à la maladroitte intervention de M. Clémenceau dans le débat, au blâme ou, pour mieux dire, à la réprobation qu'il a encourue pour avoir désorganisé l'armée et compromis la sécurité nationale. La demande d'enquête présentée par M. Clémenceau a été effectivement écartée par 244 voix contre 168.

Mais la faute commise par M. Clémenceau n'a pas eu seulement pour inconvénient de fournir au Gouvernement l'occasion d'une diversion inespérée, elle a eu un dé-

niér résultat plus désagréable encore, celui-là pour le chef de l'extrême gauche, puisqu'elle a permis à M. Gambetta d'intervenir dans le débat et d'obtenir de la majorité un vote de confiance. Et sur quoi ce vote de confiance a-t-il été obtenu? Précisément sur cette question du traité et de l'intervention armée en Tunisie que M. Clémenceau avait demandé à la Chambre de condamner.

Ah! ces hommes de l'extrême gauche sont vraiment bien forts! Ils auraient pu accabler le Gouvernement lui-même sous la réprobation qu'il a méritée cent fois en désorganisant l'armée.

Mais non; c'était là un procédé trop simple. Ils ont voulu faire davantage; ils ont voulu faire mieux que bien; et, avec l'absence du patriotisme qui les caractérise, ils ont laissé la question militaire, qui était la vraie, la seule, pour s'attaquer au principe même de l'expédition de Tunisie; ils ont demandé à la Chambre de blâmer le Gouvernement pour avoir défendu, avec notre influence dans le Régence, les intérêts industriels et financiers de nos nationaux. La Chambre a refusé naturellement de les suivre sur ce terrain. M. Gambetta, discernant avec sagacité les sentiments véritables de l'Assemblée, s'est empressé de leur donner, par son ordre du jour, une expression. La Chambre a déclaré sur sa proposition « que résolue à exécuter, dans son intégralité, le traité du 12 mai 1881, souscrit par la nation française, elle passait à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été voté par 379 voix contre 71. M. Gambetta sort triomphant d'un débat où il aurait dû rester écrasé avec l'ancien ministère. La nouvelle majorité est faite, grâce à M. Clémenceau.

LES IRREGULARITÉS FINANCIÈRES

Pendant la dernière session, M. Jules Ferry n'a pas craint de déclarer en pleine Chambre des députés que le devoir du gouvernement est souvent de mentir. Le cabinet du 23 novembre 1880 pourra se vanter d'avoir rempli jusqu'au bout son devoir ainsi compris; sa dernière parole sera un mensonge. Nous n'avons pas à relever dans cet article toutes les fautes dévotées pendant les débats de l'interpellation en cours de discussion, nous ne nous occupons ici que de la question relative aux finances. Aussi bien a-t-elle une importance spéciale, car derrière les faits coupables se cache une théorie que l'opportuniste cherche à faire sanctionner par le Parlement.

Est-il contestable que le gouvernement ait trompé la Chambre lorsque dans le courant du mois de juin, demandant un second crédit extraordinaire, il lui affirmait que ce serait le dernier? M. Amédée Le Faure a lu lundi à la tribune un document officiel qui, sous ce rapport, ne peut laisser aucun doute. Voici comment, dans l'exposé des motifs signé de trois ministres et délibéré en conseil, s'exprimait le gouvernement:

« Le crédit extraordinaire de 5,695,276 fr. ouvert par la loi du 19 avril dernier pour les frais de l'expédition de Tunisie (ministère de la guerre, 4,000,000 de fr.

et ministère de la marine, 1,695,276 fr.) a été accordé à titre de provision et en vue de faire consacrer le principe même de l'expédition, attendu qu'à cette époque il était impossible d'apprécier le montant des dépenses qui pourraient en résulter.

« Aujourd'hui, l'administration de la guerre possède, en ce qui la concerne, des données suffisamment précises pour évaluer, sinon rigoureusement, tout au moins très approximativement, l'ensemble des dépenses supplémentaires qu'occasionneront ces opérations jusqu'à la date du 10 juillet prochain.

« Et au bas de ce document, pour qu'il n'y ait pas de doute, pour bien indiquer ce qu'est la fin, on ajoute ceci:

Total auquel il convient d'ajouter une somme de 1,260,000 fr. pour le rapatriement en hommes et en chevaux, en fin d'expédition.

Ainsi, le premier crédit ouvert par la loi du 19 avril était une provision; mais le second, point. Le second était présenté comme devant être le dernier. L'administration de la guerre déclarait posséder « des données suffisamment précises pour évaluer, sinon rigoureusement, tout au moins approximativement, l'ensemble des dépenses supplémentaires. » Ces données étaient si précises, qu'on y faisait entrer jusqu'à la somme nécessaire au rapatriement des hommes et des chevaux, en fin d'expédition. C'est après ces déclarations formelles que le crédit de 17 millions a été voté par la Chambre.

Volé ce que M. Jules Ferry a la hardiesse de représenter comme une simple provision, un blanc-seing lui permettant de puiser sans limites dans les coffres de l'Etat.

Il convient maintenant d'examiner comment la Chambre a formellement manifesté la volonté que ce crédit de 17 millions fût inscrit au budget. Nous avons déjà expliqué le mois dernier ce point à nos lecteurs; mais il n'est pas inutile d'y revenir.

Reprenant les errements de la plus mauvaise période impériale, le gouvernement demandait que la dépense fût répartie dans une vingtaine de chapitres du budget. De cette façon il aurait été impossible de déceler ce qui appartenait en propre à l'expédition tunisienne. Dépenses normales en France et dépenses extraordinaires de campagne se seraient trouvées confondues. La commission du budget et la Chambre, à deux reprises, non point d'accord avec M. le ministre de la guerre, comme l'a dit faussement M. Jules Ferry, mais malgré lui et contre lui, ont exigé que ce crédit extraordinaire fût inscrit à un chapitre spécial, le chapitre 29. Il a été formellement décidé que toutes les dépenses extraordinaires motivées par l'expédition seraient portées dans ce chapitre, comprenant une douzaine d'articles comme ceux-ci: vivres, soldes, services de marche, transports, habillements, justice militaire, remonte de l'artillerie, imprévu, fonds secrets.

Cette décision a été prise après discussion, impérativement et péremptoirement par la Chambre, et M. Jules Ferry, avec une naïveté ou une audace étonnante, l'a ui-même rappelé samedi. Cela ne l'a pas empêché d'ajouter:

« Eh bien, comment a-t-on opéré? On a opéré de la seule façon pratique, admissible, raisonnable: par exemple, pour les services de marche et les transports, comme ce sont des dépenses, une fois faites, qui ne se rattachent à aucune autre dépense dans le budget, tous les transports et tous les services de l'expédition ont été imputés sur le crédit de 17 millions. Mais il était manifesté qu'on ne pouvait faire cette imputation pour la

FEUILLETON DU 11 NOVEMBRE

LE PUY DE MONTCHAL

Coup d'audace de Tourtemolle

(SUITE)

Cette lettre, les suivantes, et deux ou trois dossiers criminels dont je fus chargé de résumer et de classer les pièces m'occupèrent jusqu'à neuf heures du soir; après quoi j'obtins la permission d'aller chez mes parents pour les rassurer sur mon sort; leur apprendre ma nouvelle fortune et souper avec eux, car la cuisine du secrétaire était aussi médiocre que celle du procureur général était succulent et digne de ses hautes fonctions.

Mais avant de quitter M. le procureur général, je le priai de me confirmer par un écrit autographe dans le poste de confiance auquel il avait bien voulu m'appeler, ajoutant que, si j'avais peine à croire à mon bonheur, mes amis et mes voisins seraient bien incrédules, et que d'ailleurs cet autographe, montré à tout le monde dissiperait les bruits et les fâcheux discours que le traitement infligé par Chrétien avait dû exciter dans Clermont.

M. Talon daigna sourire avec bonté et me donner un certificat ainsi conçu, et orné de son cachet:

« Moi, Denis Talon, procureur général, je déclare prendre pour secrétaire André Crique, dit Tourtemolle, dont, malgré sa jeunesse, j'apprécie le caractère droit et l'esprit sensé. Jusqu'à nouvel ordre et dans l'exercice de ses fonctions, je veux qu'on lui obéisse comme à moi-même.

« DENIS TALON, p. g. »

— Par là, monsieur le procureur général, dis-je en riant, je suis à l'abri des excès de zèle de M. Chrétien et de ses acolytes.

— Au reste, ajouta M. Talon, votre emploi, Tourtemolle, ne sera pas une sinécure, car je vous destine une mission aussi importante que dangereuse. Vous partirez mercredi prochain avec cent hommes de marche, le commandant Chrétien et cinq cents hommes d'infanterie qui seront placés sous les ordres de M. de Bretonvillers, major du régiment d'Anjou, et vous irez saisir mort ou vif le marquis Timoléon de Montchal dans son château.

J'essayai vainement quelques objections.

— Mais si le marquis résiste?...

— Tourtemolle, repiqua M. Talon avec gravité, l'autorité royale dont je suis en ce pays le dépositaire principal, ne doit pas être bravée impunément. Si le marquis résiste, on donnera l'assaut. Dût-on le massacrer avec toute cette bande de

scélérats dont il est le chef, dût-on mettre le feu à son château et en démolir jusqu'à la dernière pierre, il faut que l'ordre reste à la justice. Vous connaissez l'homme et le pays; c'est pour cela que je vous charge de me représenter dans cette occasion, pendant que les devoirs de ma charge me retiennent à Clermont.

— Mais...

— Si vous ne vous sentez pas le courage d'obéir, je vais chercher un autre secrétaire!

À ces mots, je me hâtai de dire que j'obéirais... Secrétaire de M. le procureur général, je voyais déjà quel prestige et quelle autorité j'allais acquérir. Je charmerais Rose; j'éblouirais sa mère; je pourrais servir la marquise; je ferais figure aux yeux de tous ceux qui m'avaient connu troisième clerc de M. Durepatte; je dominerais M. Durepatte lui-même, mon ancien patron; j'aurais, comme un prince, des protégés et des solliciteurs dans mon antichambre; ma foi, tant d'avantages valaient bien qu'on s'exposât à recevoir quelque mousquetade sous les murs du château de Montchal ou ailleurs, car, de se rendre maître de Timoléon sans coup férir, c'est ce que personne ne pouvait espérer, et moi moins que tout autre, qui connaissais à fond le fier et intrépide gentilhomme.

Je pris donc congé du procureur général. Je courus chez M. Dur patte, qui déjà connaissait ma nouvelle fortune et m'en félicita; j'expliquai en deux mots mon projet à Mme de Montchal, je la

priai de se déguiser sous des habits de petite ouvrière, (et, je dois le dire, sous ce déguisement, elle était charmante aussi bien que sous ses habits de marquise), je la conduisis jusqu'à la prison où l'on avait enfermé M. de Vassivière et je frappai à la porte.

Il était neuf heures du soir et tout le monde était couché.

— Qui est là? Que me veut-on? demanda le geôlier d'une voix rauque.

— Ouvrez, par ordre de M. le procureur général, répliquai-je en faisant passer par le guichet le certificat que m'avait donné M. Talon.

Il ouvrit, reconnut la marquise et poussa un cri d'étonnement.

— Sur votre vie, si vous tenez à votre place, taisez-vous!

Et d'un air mystérieux, j'ajoutai tout bas:

— Par ordre de M. le procureur général, vous allez me conduire, avec cette dame dans la chambre de M. le chevalier de Vassivière. Dans une demi-heure, vous viendrez nous avertir et nous ouvrir la porte... Il s'agit d'éclairer par une confrontation la religion des magistrats.

XXXI

Un bon peintre

Le geôlier, tout étonné de l'aventure, mais convaincu par la signature et le cachet de M. Talon qu'il obéissait aux ordres du procureur général, nous conduisit dans la chambre où l'on avait placé le chevalier tout seul à cause de sa blessure.

M. de Vassivière était étendu, les yeux fermés, sur un misérable grabat. Il ne dormait pas, il rêvait plutôt, et ne parut pas s'apercevoir de notre présence.

— Monsieur, dit le geôlier, voici monsieur le secrétaire du procureur général qui vient vous voir pour une confrontation.

En même temps, il sortit et ferma la porte avec soin.

Dès que le bruit de ses pas eut cessé de se faire entendre dans le corridor, je dis à demi-voix en prenant la main de M. de Vassivière:

— Monsieur le chevalier?

Il reconnut ma voix, ouvrit les yeux et répondit d'une voix faible:

— Est-ce vous, Tourtemolle?

— Oui, monsieur le chevalier, c'est moi qui suis le secrétaire chargé de la confrontation, et voici le témoin.

En même temps, je montrai la marquise, qui attendait avec un mélange de joie, de tendresse et d'inquiétude ses premières paroles.

Il la contempla pendant une minute, comme ne pouvant croire à son bonheur.

— Angélique! est-ce vous que je vois?

C'était bien elle. Et pour preuve elle s'approcha, lui tendit la main droite et le regarda d'un air si tendre et si affligé tout ensemble, que le bon gentilhomme en demeura charmé et baisa non-seulement cette main, mais l'autre avec une véritable piété.

— Alors, comme tous deux se taisaient,

paraissant plus occupées du bonheur de se voir que du plaisir de se parler, je me hâtai d'expliquer à M. de Vassivière que Mme la marquise sautée par lui...

— Et par vous, Tourtemolle! interrompit gracieusement la marquise.

...S'était échappée de Besse une heure avant l'arrivée du farouche Timoléon; qu'elle était à Clermont, en sûreté; qu'elle allait tenter contreson mari un procès devant le Parlement de Paris; qu'elle ferait dissoudre son mariage...

(A ce mot de « dissoudre le mariage », le chevalier leva les yeux au ciel comme s'il entrevoyait les portes du paradis.)

...Quelle ferait valoir les circonstances de rapt, de del et de violence au moyen desquelles le marquis avait arraché son consentement; que la tentative de meurtre commise sur la marquise, aggravée d'ailleurs par la rébellion du marquis contre le procureur général; que l'adultère public dudit marquis constaté par cinquante témoins, par la présence de la Lionne au château de Montchal, par l'assassinat manqué du malheureux Gaillard (dont je racontai toutes les circonstances), que vingt autres crimes enfin, — enlèvement, vols, confiscations, adultères, assassinats, — allaient tomber tous à la fois sur la tête de Timoléon, et l'obligerait à fuir pour jamais, soit à porter sa tête sur l'échafaud.

A suivre.